

SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE DE SAINT FLORENT (20217)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 18 décembre 2019 :

- Monsieur Augustin Pierre BELTRAME, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Casa di Fiume Fuirino. Né à BASTIA (20200) le 9 avril 1951. Veuf de Madame Andrée, Thérèse, Germaine SAMUEL.

Pour l'usufruit.

- Monsieur Marc Pierre BELTRAME, demeurant à OLETTA (20232) quartier Lumio Lot n°9. Né à BASTIA (20200) le 1er avril 1978.
- Monsieur Franck André BELTRAME, demeurant à SAINT-FLORENT (20217) résidence Santa Catalina. Né à BASTIA (20200) le 8 juillet 1983.

Pour la nue-propriété.

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DES BIENS SUIVANTS :
A SAINT FLORENT (20217) Résidence La Foce cadastrée AB-51-52
Lot 262 : emplacement pour voiture.
Lot 326 : poste d'amarrage.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le Notaire

*Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)*